



Compte rendu de séance

Séance du 6 Mai 2015

L' an 2015 et le 6 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Mr Rouxel Jean-Christophe, Maire.

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes : BOUCHENOIRE Virginie, JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/04/2015

Date d'affichage : 30/04/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur

le : 13/05/2015

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Compte-rendu étude acoustique / Salle communale
- Devis limiteurs de bruits
- Agrandissement salle communale / Point de situation
- Travaux salle communale (Buvette et toilette) / Point de situation
- SIEML / Fonds de concours suite intervention du 13 mars 2015
- Information sur travaux en cours / Eclairage public La Mottaie / Les Donnelières
- Présentation différents projets de logo de la commune
- Délibération Communauté de communes Loire-Longué « bornes électriques »
- Présentation concept « Protection participation citoyenne »
- Cérémonie du 8 mai 2015
- Entretien complémentaire espace vert pour vide-grenier salle communale du 17 mai 2015
- Présentation Géocaching / Eglise de La Lande-Chasles
- Enregistrement de l'église comme lieu de tournage / Point de situation
- Délibération - Convention droits des sols / Grand saumurois / Report à 2017 / Information
- Questions diverses

1 - Compte-rendu étude acoustique / salle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 13 avril 2015, il a été effectué une étude acoustique au niveau de la salle communale. La Société qui a effectué cette étude nous informe que le limiteur de son devra être réglé à 86 db maximum.

2 - Devis limiteurs de bruits - 2015/33

Monsieur le Maire informe que suite à l'étude acoustique qui a été effectuée à la salle communale., la commune doit installer un limiteur de son qui devra être réglé à 86 db maximum.

Quatre devis ont été proposés :

- Club services, devis d'un montant de 4 200 € TTC ;
- SARL Coudrais électrique, devis d'un montant de 4 569.69 € TTC ;
- Limita son, devis d'un montant de 3 840 € TTC ;
- A-I d'Ouest informatique, devis d'un montant de 2 660 € TTC pour un LA-SD AV Stroboscopique (sans le montage) et un autre devis d'un montant de 2 590 € TTC pour un LA-SD (sans le montage)

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de la société Limita son d'un montant de 3 840 € TTC,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

L'appareil sera mis en place et fonctionnel avant la mi-juin 2015

3 - Agrandissement salle communale/ point de situation

Le dossier du permis de construire est en cours.

Suite réception avenant au contrat précédent, un règlement de 1 440 euros TTC sera adressé à l'architecte en charge du dossier.

4 - Travaux salle communale (Buvette et toilette) / point de situation

Les travaux ont été réalisés au niveau des toilettes extérieures. Un crépi est demandé en complément, ainsi que l'intervention d'un plombier.

Concernant la buvette extérieure, l'ensemble du conseil exprime sa satisfaction au vu des travaux réalisés (pose de la brande sur toiture et sur mur côté ouest).

5 - SIEML / Fonds de concours suite intervention du 13 mars 2015

Le SIEML nous informe de leur intervention le 13 mars 2015 sur notre commune.

Le SIEML nous propose de nous transmettre au mois de septembre, un récapitulatif annuel des interventions de dépannage, dont le cumul permettra d'établir le montant du fonds de concours sollicité, ainsi qu'un modèle de délibération à prendre.

Le conseil municipal valide la proposition du SIEML.

6 - Information sur les travaux en cours / Éclairage public La Mottaie / les Donnelières

Les travaux d'éclairage public au lieu dit La Mottaie – Les Donnelières ont été réalisés le 4 et 5 mai

2015. Il ne reste plus qu'un compteur à poser. Il est envisagé de procéder à l'inauguration de cet éclairage avant le 1^{er} juillet 2015, en présence de Mme Deroche, Sénatrice.

7 - Présentation de différents projets d'armoiries et de blason de la commune

Plusieurs blasons, réalisés par Monsieur le Maire, avec l'appui bénévoles de spécialistes en héraldique sont proposés. L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité valide celui présentant une pomme de pin, un écureuil rouge, deux arbres et le symbole d'un château.

8 - Délibération Communauté de Communes Loire-Longué "bornes électriques" - 2015/32

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37, Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML),

Vu les statuts du SIEML, notamment son article 4 alinéa-3,

Vu la délibération du Comité syndical n° 19 en date du 20 mai 2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Loire-Longué, en date du 26 mars 2015,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SIEML a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Considérant que plusieurs communes de la Communauté de Communes Loire-Longué constituent un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement ; que cette compétence constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire communautaire,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SIEML et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Monsieur le Maire, Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal au vu des éléments qui précèdent, de se prononcer sur le transfert de ladite compétence à la Communauté de Communes Loire-Longué en matière d'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE la modification des statuts de la Communauté de Communes en intégrant en alinéa 3 de l'article 8 la compétence « infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques rechargeables »,

- ACCEPTE le transfert de ladite compétence à la Communauté de Communes Loire-Longué,

- ACCEPTE le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Loire-Longué au SIEML pour la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

9 - Présentation concept "Protection participation citoyenne"

Après présentation par Monsieur le Maire du concept « Protection participation citoyenne », le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure, avec à venir une réunion publique en présence du référent départemental de la gendarmerie nationale. A la suite de cette réunion, et l'accord d'habitants volontaires, une convention sera signée entre le préfet, la gendarmerie, et la commune de La Lande-Chasles.

10 - cérémonie du 8 mai 2015

RDV à 11h devant la mairie pour la cérémonie du 8 mai au monument aux morts de La Lande-Chasles

11 - Entretien complémentaire espace vert pour vide-grenier salle communale du 17 mai 2015

Un entretien complémentaire du terrain de la salle communale sera assuré par Jeannick Cantin et Christophe Berson, afin d'être prêt pour le vide-grenier du 17 mai prochain

12 - Présentation Géocaching / Église de la Lande Chasles

Le géocaching consiste à cacher une boîte à endroit précis, celle-ci ne pouvant être retrouvée que par ses coordonnées GPS. L'ensemble des coordonnées est enregistré sur un site spécialisé qui recense des millions de caches à travers le monde. En 15 jours, 3 « chercheurs » ont validé la découverte de la boîte à La Lande-Chasles, et ont confirmé leur visite avec un message sur le site internet géocaching. Un moyen complémentaire pour faire découvrir La Lande-Chasles et son patrimoine

13 - Enregistrement de l'Église comme lieu de tournage / point de situation

Confirmation de l'enregistrement de l'église comme lieu potentiel de tournage pour la région Pays de Loire.

14 - Délibération - Convention droits des sols / Grand Saumurois / Report à 2017 / Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous ne sommes pas obligés de signer la convention des droits des sols avec le Grand Saumurois, car la commune est régie par le code d'urbanisme RNU. La Direction Départementale des Territoires (DDT) garde cette compétence jusqu'en 2017, donc tous nos dossiers d'urbanismes seront encore traité par la DDT.

15 - Questions diverses

- Bouteille de Gaz

A venir, scellement de la cage des bouteilles de gaz à la salle communale

- Bulletin municipal

Appel à articles pour le prochain bulletin semestriel, prévu d'être distribué fin juin 2015. Lecture et correction prévue pour le prochain conseil municipal début juin. Il est demandé de transmettre à la mairie tous projets d'articles avant la fin de ce mois.

- Boule de fort à Mouliherne

Inscription de deux membres du conseil municipal pour le challenge de boule de fort de Mouliherne, le 13 mai 2015, pour représenter La Lande-Chasles.

- Comité des Fêtes

Suite à question posée, toute personne de la commune peut donner un coup de main aux manifestations communales sans pour autant être obligatoirement membre du comité des fêtes. L'adhésion au comité des fêtes est toutefois fortement conseillée et appréciée. Prochaine manifestation le 17 mai 2015 / Vide grenier

Prochaine réunion de CM le 3 juin 2015

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 07/05/2015

Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL